

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026 19H00

Date de convocation : 9 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de Présents : 13

Nombre d'absents excusés : 0

Nombre d'absents non excusés : 1

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DRÉANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Sébastien LÉGO, Hélène DRÉANO.

Excusés :

Non Excusés : Nadine GUEREC.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Monsieur Sébastien LÉGO a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) DCM-202602160007 - Approbation du compte rendu du 26 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve**, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la séance du 26 janvier 2026.

2) DCM-202601260008 - Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, les membres du conseil municipal **autorisent**, à l'unanimité des membres présents, le retrait des points 2 et 3 de l'ordre du jour de la séance du jour, suite à un incident technique majeur qui affecte actuellement l'application Hélios, et indirectement d'autres applications du secteur public local (CDG-D SPL...), ce qui rend actuellement impossible la validation de la clôture des comptes 2025 (CFU/ comptes de gestion) et du vote des comptes 2025.

3) DCM-202601260009 - Chapelle Sainte-Anne : vote de l'indemnité gardiennage 2026.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, et après délibération, **décide** de verser une indemnité de 200,00 €, à la Paroisse pour le gardiennage de la Chapelle au titre de l'année 2026.

4) DCM-202601260010 - Eglise : vote de l'indemnité gardiennage 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après délibération, **décide** de verser une indemnité de 200,00 €, à la Paroisse pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2026.

5) DCM-202601260011 - Fermage 2026.

Madame Laurence DRÉANO quitte la séance.

Et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **maintient** le loyer de fermage à 65,22 € l'hectare soit 105,00 € pour l'année 2026, concernant la parcelle WD n°52 exploitée par Monsieur MASSARD Ludovic,

- **maintient** le loyer de fermage à 75,22 € l'hectare soit 150,00 € pour l'année 2026, concernant la parcelle WD n°68 exploitée par la SCI Union des Champs.

Madame Laurence DRÉANO rejoint à nouveau la séance.

6) DCM-202601260012 - Participation au Fonds départemental de Solidarité pour le Logement 2026.

Après délibération, le conseil municipal **valide, à l'unanimité des membres présents**, la participation communale au financement du Fond de Solidarité pour le Logement à 55,40 € au titre de l'année 2026.

7) DCM-202601260013 - Ecole Saint-Joseph : demande de subvention pour un voyage pédagogique des élèves primaires.

Après discussion et après délibération, le conseil municipal **décide, à l'unanimité des membres présents, d'octroyer** à l'OGEF de BULÉON une subvention exceptionnelle de 70 euros par élève, à savoir 70 € x 10 élèves de classe primaire = 700,00 €.

8) DCM-202601260014 - Devis élagage (Rue de la Noë).

Après délibéré, l'assemblée délibérante **autorise, à l'unanimité des membres présents**, le Maire à signer le devis de l'Entreprise JOSELAGE de Buléon pour un montant de 1 450,00 € ht.

Questions diverses.

• *Convention de prestations de services dans le cadre de l'intervention des chantiers Nature et Patrimoine :*

Le conseil municipal prend acte nouveau tarif 2026 de 150,00 € au lieu de 200,00 €.

• *Transports scolaires : projet de convention entre Buléon et Lantillac :*

Un projet de convention va être soumis et proposé à la commune de Lantillac pour une répartition des frais liés aux transports scolaires des primaires à hauteur de 50 %.

• *Commission Finances le mercredi 25 février 2026 à 18 heures.*

La prochaine séance est fixée au mardi 10 mars 2026 à 19 heures.

FIN DE LA SEANCE A 20 HEURES 10.